

BULLETIN COMMUNAL

1998



Le mot du Maire

Avec grand plaisir, je profite de ce bulletin municipal pour adresser à chacun d'entre vous ces quelques lignes.

A l'occasion des voeux, le conseil municipal a souhaité recevoir toute la population et cette petite cérémonie a été très sympathique, nous espérons vous accueillir plus nombreux l'année prochaine, c'est un moment privilégié pour se rencontrer sans formalité, pour échanger nos points de vue et pour apporter ses idées. Ces moments sont importants pour des petites communes comme la nôtre, il nous faut développer davantage la solidarité, la justice et l'indulgence dans notre société par trop individualiste et agressive.

Voici les dernières réalisations et les projets de la commune :

♦ *Nous ouvrirons la bibliothèque relais au public au mois d'avril et vous recevrez un programme des animations et une invitation pour la journée "portes ouvertes". Venez nombreux découvrir ce nouvel espace qui vous est destiné !*

♦ *Un gros effort financier sera consenti au prochain budget pour les travaux concernant la mise aux normes de la sécurité incendie du manoir. Le gîte d'étape (19 lits) pourra enfin fonctionner. L'équipe municipale travaillera ensuite sur son mode de fonctionnement et son entretien.*

♦ *Actuellement la mairie subit quelques travaux et vous pourrez constater lors de vos prochaines visites, combien ce lieu est devenu plus clair et accueillant.*

♦ *Nous continuons, malgré une enveloppe budgétaire qui rétrécit, de programmer chaque année des travaux de voirie, et nous essayons d'entretenir au mieux un réseau lourd pour notre commune.*

♦ *Notre demande d'HLM est accordée et une maison sera donc construite cette année sur le dernier terrain disponible dans le lotissement.*

Nous gardons le projet d'aménager le terrain acheté l'an dernier dans le bourg, d'y associer l'ensemble du village et pourquoi pas l'environnement total de la commune. Nous travaillerons avec des partenaires tels que la DDA, la DDE, le CAUE, le comité du tourisme et des écoles d'horticulture...

*L'avenir de notre commune est notre première préoccupation. Tous ensemble, conscients des réalités, nous devons trouver un juste équilibre et donner l'image d'une société inventive et fraternelle.
Allons avec les moyens du coeur vers l'an 2000 !*



Sommaire

Le mot du Maire

Budget

Page - 1 -

Conseil Municipal

Page - 2 - 8 -

Responsables des Commissions

Page - 9 - 11 -

Permanence Mairie

Page - 12 -

Etat Civil

Page - 13 -

Infos Mairie

Page - 15 - 19 -

Vie Associative

Page - 20 - 23 -

Syndicat d'Initiative

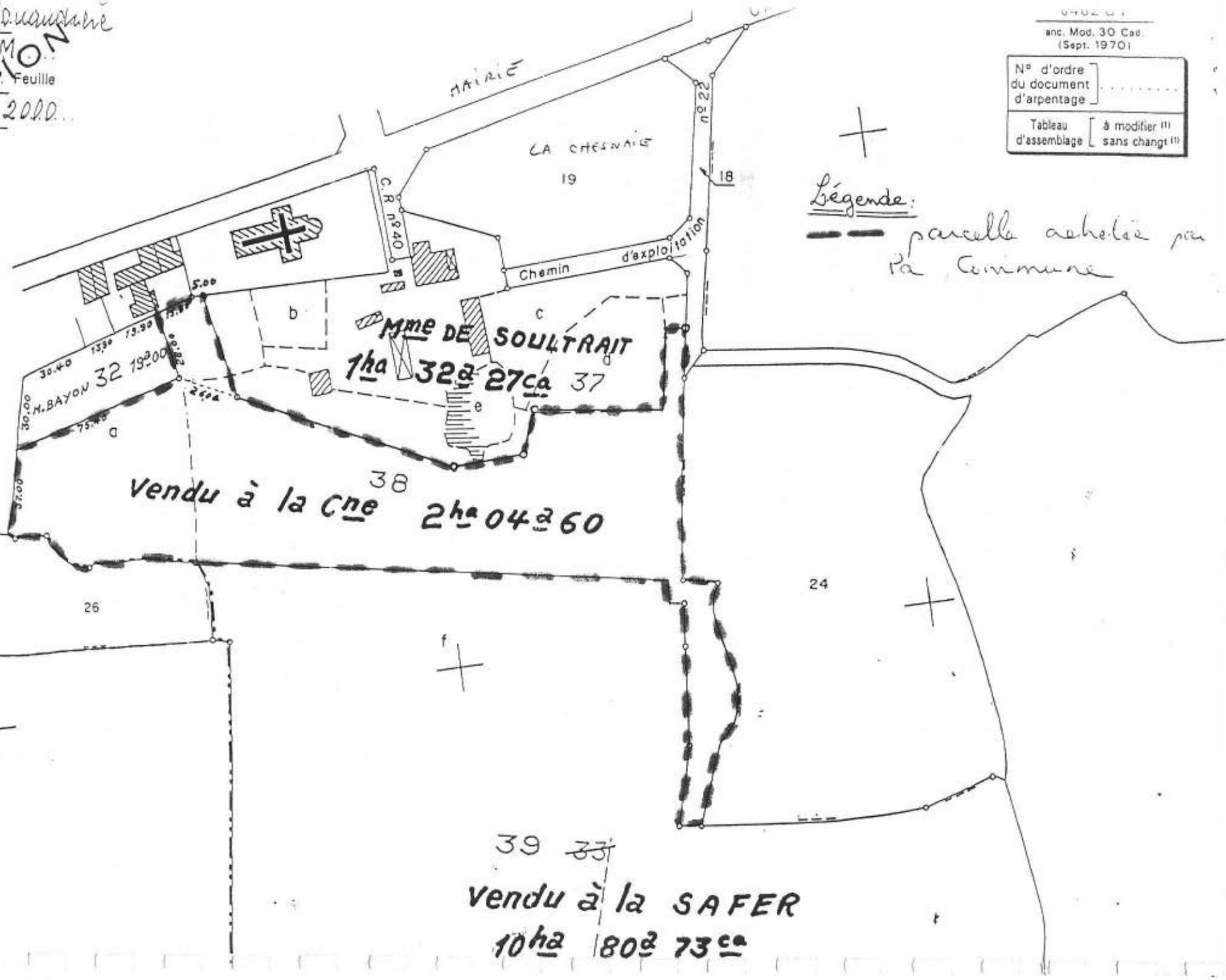
Photo Classes 7

d. la Rouanne
 Section Z.M.
 Feuille
 Echelle: 1:2000

SECTION

040201
 anc. Mod. 30 Cad.
 (Sept. 1970)

N° d'ordre du document d'arpentage
Tableau d'assemblage	[à modifier (!) sans changt (!)]



Légende:
 - - - - - parcelle achetée par la Commune

39 ~~33~~
 Vendu à la SAFER
 10ha 80ca 73ca

Budget Communal

* Répartition du compte administratif (1996)

FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Produits de l'exploitation (cantine scolaire)	16 313.00
Locations salles et logements	177 420.40
Intérêts, parts sociales	64.08
Subventions remboursement salaires C.E.S.	74 410.19
D.G.F. dotation globale de fonctionnement	289 023.00
Impôts directs	674 411.00
Impôts indirects	16 866.00
Produits exceptionnels	1 768.42
Produits antérieurs	93 232.46

TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES 1 343 508.55

DEPENSES

Alimentation, combustibles et fournitures	52 008.05
Frais de personnel	449 190.85
Impôts et taxes	9 580.00
Entretiens terrains et bâtiments et voirie	127 206.75
Aide sociale, emprunt salle	125 399.59
Subventions sociétés + assainissement	58 837.00
Frais de gestion (fêtes, imprimés, PTT, Ind Maire et Adjoint)	76 196.75
Intérêts d'emprunts	159 658.63
Prélèvements pour dépenses invest.	120 000.00

TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES 1 178 077.62

EXCEDENT EN FONCTIONNEMENT 165 430.93

INVESTISSEMENT

Remboursement d'emprunts	120 582,62
Acqu biens, meubles (photocopieur, terrain la Cour)	48 861,44
Travaux bâtiments et génie civil (voirie, chauffage école, manoir)	99 440,47

TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES 268 884,53

Excédent investissement dépenses	122 890,41
Subventions d'équipement	3 000,00
Prélèvement sur recetttes fonct	120 000,00
Part. à travaux d'équipement (F.C.T.V.A.)	33 626,00
Facturations de travaux (lotissement T.V.A.)	25 025,00

TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES 304 541,41

EXCEDENT GLOBAL 1996 201 087,81 Francs

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 1997

VOIRIE

Afin de solliciter la subvention de Dotation Globale d'Equipement, le conseil municipal a décidé d'inscrire 60 360 F HT de travaux de curage de fossés et de rechargement sur les voies de *La Baumerie, La Chauvière* et une partie des *Gallières*.

LA CHENAIE

Il avait été prévu de nettoyer les têtes de chêne des branchages morts, mais vu l'état de vieillissement des arbres, le bûcheron a abattu une rangée. Pour garder cette futaie, il est décidé de replanter aussitôt et de prévoir dans les années futures le renouvellement systématique par tranche.

Il avait été prévu de donner les branchages, le conseil municipal est revenu sur sa décision. Le bois de chauffage est conservé pour la commune et les grumes sont vendues à ATLANTIC BOIS pour 3000 F.

PRETS

La commission des finances a examiné les propositions des banques et le conseil municipal donne son avis favorable pour la renégociation des prêts. Pour l'année 1997, le gain sera d'environ 20 000 F.

TERRES

M. Jean-Claude BUCQUET a signé un engagement pour l'achat de la parcelle qu'il exploitait sur la base de 14 000 F/hect. Des conseils seront demandés auprès de Gérard CADOT, délégué des agriculteurs à la Chambre d'agriculture pour savoir si M. BUCQUET peut bénéficier des taux réduits.

M. Bertrand GERARD aurait été d'accord de louer la terre confiée précédemment à la SAFER mais le conseil municipal décide de maintenir la vente à 14 000 F/hect.

C.E.S.

Les instituteurs étant satisfaits du travail de Mme GRUEL, il est décidé de renouveler son contrat pour 9 mois.

ASSURANCES

Sous l'égide du Centre Départemental de Gestion, le conseil municipal est appelé à se prononcer pour le changement des assurances du personnel communal qui seront désormais contractées à la Caisse Nationale de Prévoyance.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement derrière l'école: pour améliorer les accès au logement locatif, des matériaux seront commandés.

Ordures ménagères: pour des raisons pratiques et financières, il est impossible de répondre favorablement à une demande de prise en charge des ordures à la porte des particuliers. Toute personne en difficulté peut demander l'aide d'organismes sociaux tels que l'ADMR, l'UDAF ou s'adresser à l'assistante sociale du secteur.

Plantations: une subvention auprès de la Direction Départementale d'Agriculture sera sollicitée pour planter des haies.

Réunion pour les calamités agricoles: le 16 janvier 1997

Cérémonie des vœux: y inviter les nouveaux habitants et les associations, le 24 janvier 1997

Bulletin municipal: réunion de la commission le 15 janvier 1997

Syndicat d'initiative: la demande d'agrandissement de cartes postales anciennes de la commune pour l'exposition du 2 mars prochain est accordée.

Manoir: après les problèmes rencontrés pendant le réveillon, le chauffe-eau sera réparé et surveillé.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 1997

Cette réunion a débuté avec la participation de **M. MIDON de la SAFER** et de **M. Bertrand GERARD** qui sont ensuite sortis pour laisser le conseil municipal délibérer.

Après discussion, le conseil a décidé de vendre la parcelle exploitée par M. GERARD au prix de : 26 000 F et a précisé qu'il existe sur cette terre un grand fossé qui devra être conservé et entretenu par l'acquéreur.

ECO-PARCS

Suite à la proposition du Syndicat du Pays de Craon, le projet d'implantation d'un éco-parc - soit trois conteneurs - a été approuvé.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 1997

COMPTE ADMINISTRATIF

vote du C.A. 1996 : voir budget communal

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le district de St Aignan/Renazé a proposé sa dissolution et la constitution d'une communauté de communes. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette transformation et les statuts proposés. Une réserve est émise sur l'instauration de la taxe professionnelle de zone et le nombre des représentants est porté à trois au minimum par commune, la constitution d'une communauté de communes doit apporter plus de solidarité vers les communes de moindre importance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 1997

BUDGET 1997

Vote du budget 1997 et gel des taux d'imposition : voir budget communal

BUDGET ASSAINISSEMENT

section d'exploitation : 148 701 F (dépenses et recettes)
section d'investissement : 88 705 F "

Le conseil municipal décide d'amortir le patrimoine sur une durée de 30 ans, soit 9981 F/an, et de porter la redevance forfaitaire annuelle de 270 F à **285 F** à compter de 1998.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 1997

DISTRICT

Le compte-rendu de la dernière réunion du 29/04/97 est donné et la nouvelle proposition de statuts pour la communauté de communes est adoptée à l'unanimité.

LE MANOIR

Suite à la rencontre de l'architecte des bâtiments de France, M. J. BOUFLET, avec la commission des travaux, un état des lieux sur le plan de la sécurité a été fait. Il était envisagé d'appuyer ce diagnostic par une entreprise qualifiée. Après consultation, seule la SOCOTEC a fait une proposition de 10 500 F, vu le cahier des charges déjà fixé par la commission de sécurité et l'importance des travaux restant à faire, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette intervention supplémentaire.

Pour les installations électriques exigées dans ce bâtiment de 5ème catégorie et les détecteurs de fumée dans les zones destinées au couchage, les ETS LANCELOT ont été consultés.

Pour l'installation de garde-corps sur les fenêtres à risque, deux entreprises ont remis leur devis.

Restera l'isolement de la deuxième cage d'escalier.

D'autre part la Direction Départementale de l'Équipement a demandé le permis de construire exigible pour l'ouverture du site, après recherche dans les archives communales, il n'a pas été retrouvé date d'un dépôt en 1985, date inscrite sur les premiers plans exécutés par M. BOUFLET lors des travaux du départ.

M. BOUFLET et M. NEVEU (DDE) ont été rappelés depuis pour trouver une solution définitive.

Le conseil municipal rappelle son attachement à l'ouverture du manoir le plus tôt possible et propose que seul le premier étage soit adapté si les travaux de conformité sont trop importants pour l'ensemble du bâtiment.

BIBLIOTHEQUE

Suite à l'intervention de M. W. GOHIER, l'architecte, et de M. A. VILLEFEU, l'agent d'entretien a commencé les travaux : traitements des bois, dépôt de l'ancien parquet et dalle béton de remise à niveau, les joints du mur en pierres sont à faire dans les prochaines semaines.

M. VILLEFEU a posé le support du sol après avoir isolé.

Les devis demandés auprès d'artisans sont en partie arrivés et la commission des travaux sera appelée à choisir les matériaux définitifs et l'importance des prestations des artisans afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire affectée à cet investissement (pour mémoire = 100 000 F).

ASSAINISSEMENT

Suite à l'intervention des ETS BOUVIER sur les canalisations bouchées entre l'habitation de M. F. COLAS et l'école, une proposition pour l'entretien annuel du réseau (curage des conduits) est examinée. D'autres entreprises seront consultées et le conseil municipal reporte son avis.

FLEURISSEMENT

La commune s'est de nouveau inscrite au concours des villes et villages fleuris. Afin de motiver la population à fleurir, le conseil municipal décide de renouveler le concours communal mis en place l'année dernière et de le doter de la même enveloppe de prix. Tout pouvoir est donné à la commission concernée pour son organisation, prochaine réunion le 28/05/97 à 18H30.

La commune, suivant ses crédits et l'emploi du temps des employés communaux, continuera chaque année à améliorer son environnement. Il est décidé pour cette saison de faire un parterre supplémentaire à l'entrée direction ST AIGNAN.

D'autre part, le traitement des bernes, surtout aux entrées du bourg, contre les lignieuses serait à prévoir.

A revoir aussi : – tas de terre dans la chânaie et de gravillons au cimetière
– tuteur arbre et entretien du parking au cimetière

M.J.C.

Les jeunes de notre commune ont décidé de s'associer à l'initiative lancée par les jeunes de ST QUENTIN LES ANGES et l'organisation des transrurales : il s'agit d'accueillir 200 jeunes dont certains du BENELUX pour leur faire connaître notre région et établir des échanges, il s'agit donc pour LA ROUAUDIERE d'accueillir pour 4 soirées une vingtaine de jeunes. Le dossier présenté et apprécié, le conseil municipal a décidé d'encourager cette action, propose que tout soit mis en oeuvre pour l'accueil de ces jeunes (mise à disposition des douches et lieu pour petits-déjeuners) et accorde 1000 F de subvention à l'association de la MJC pour la restauration de leurs invités.

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelles paroisses : Mme E.DOINEAU donne le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue à CHATEAU GONTIER le 16 mai avec Monseigneur l'Evêque de LAVAL et tous les maires de la circonscription. Une nouvelle organisation du territoire sera bientôt mise en place. Pour notre secteur, le Pays de CRAON constituera à lui seul un Doyenné et sera divisé en 3 paroisses, CRAON, COSSE-LE-VIVIEN et ST AIGNAN/RENAZE. Pour tout renseignement, un document est à votre disposition en mairie.

Demande de M. Bertrand GERARD : suite au stationnement du camion laitier sur l'accotement, le long de ses bâtiments, M. GERARD, considérant qu'il est dans l'agglomération, souhaiterait que le fossé devenu dangereux par son affaissement soit bouché par des buses à la charge de la commune. L'équipement consulté à ce sujet rejette la responsabilité de la commune qui n'est pas responsable de cette dégradation, seul le camion laitier, par convenance personnelle, est responsable. Après examen du problème, le conseil municipal demande confirmation par écrit de la DDE et pour le moment n'envisage pas de busage.

Demande de M. GRUEL : pour la consolidation d'une porte, les ETS MONNIER qui avaient mis en place les menuiseries ont été consultés .

Demande de Mme DENY : pour la pose de grilles sur les petites ouvertures, par sécurité et par rapport aux assureurs. L'agent d'entretien est chargé de la pose.

Réunion de la COMMISSION INCENDIE : 11/06/97 à 18h30

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 1997

TARIFS

Il est décidé :

- 3% d'augmentation globalement pour la salle et le manoir
- 2 à 3%, soit l'indice de la construction, sur les logements
- pour la cantine municipale, vu les frais de maintenance et de nourriture et les prix pratiqués dans d'autres communes, de passer de 13.50 F à 14.50 F pour les enfants et de 21.00 F à 23.00 F pour les adultes.

ENVIRONNEMENT

Suite à la réunion de la commission, J.-P. GUILLON donne le compte-rendu:

- concours des maisons fleuries renouvelé avec inscription d'office de toutes les maisons du bourg
- jury du concours : M. POURIAS (St Erblon) M. GRIMAULT (La Roë) Mme DESERT (St Aignan)
- suppression de 2 poteaux sous la chânaie
- réutilisation de l'appenti pour tribunes football et envisager d'agrandir le local en face de la cantine
- plantations de haies et d'arbustes à fleurs dans la chânaie (contacter Lardeux, Huchet...)

INCENDIE

La commission concernée s'est réunie et a établi une carte des points d'eau. Des documents annexes sur la prévention sur notre commune sont à préparer.

VOIRIE

- pour l'élagage, les ETS Houillot prennent 3.50 F/M et les ETS Renou 4.00 F/M ou 450 F/H, prévoir de faire les accotements avec pelleteuse et le nettoyage ensuite. En raison d'un apport supplémentaire de taxe professionnelle dans la commune, les ETS Renou ont été retenus.
- des travaux sont à envisager à la lagune : fuite d'un drain, fossé à nettoyer près de chez M. Besnard, prévoir intervention du tractopelle à sa venue
- demandes de M. B. GERARD et M. G. COLAS pour tassement de la chaussée et busage éventuel de fossé. Il est décidé que les cas étant à peu près similaires (tassement de la chaussée par des véhicules laitiers ou autres), considérant qu'une part de la responsabilité des usagers est en cause, la préparation et la fourniture des gravillons et de terre de calage seront à la charge de la commune et par contre que la fourniture des buses serait à la charge des demandeurs.
- demande de Mme VIGNAIS pour une pancarte au bout du chemin de la Boucaudrie : un panneau "voie sans issue" n'est pas retenu par contre un panneau avec indication du lieu-dit sera commandé à l'équipement.

TRAVAUX

- Devis de l'entreprise DEROUET pour amélioration de la chambre froide : il est décidé de changer les appareils défectueux et d'attendre l'année prochaine pour mettre des clayettes.
- pour la bibliothèque, l'ensemble des prestataires est arrêté : M. Villefeu pour menuiseries, M. Lancelot pour électricité, M. Georget pour carrelage, M. Brillant pour moquette et les peintures seront réalisées par l'agent d'entretien.

QUESTIONS DIVERSES

- Composition de la commission communale ds prud'hommes
- barres de protection dans lotissement, chez M. Deny (environ 250 F de matériaux)
- travaux dans maison de M. Gruel réalisés par M. Lardeux
- tarif vaisselle porté à 2.50 F le couvert, pour remplacer la casse, M. Boisseau est chargé de passer à Laval pour commander de la nouvelle vaisselle
- prévoir l'éclairage sur le parking de l'école
- la carte communale s'achevant au mois d'août, accord du conseil pour demander à la DDE d'en refaire une autre (pour une durée de ans)

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 1997

LOCATIONS

Dans le lotissement communal : départ de M. Louaisil remplacé par M. Beccan, lui-même remplacé par M. Robert.

La commission des travaux s'est rendu pour un état des lieux le 24 septembre chez M. Louaisil. Suite à son compte-rendu, le conseil municipal décide de ne pas tenir compte des travaux à faire sachant que cette famille est restée 7 ans dans cette maison mais de retenir 500 F pour le remplacement de petits outillages (poignée-barres de seuil ...)

L'état des lieux pour la maison occupée par M. Beccan est fixé pour le 3 octobre.

M. Gruel a demandé s'il pouvait lui être fourni de la peinture pour qu'il repeigne sa salle de bains, ceci lui est accordé.

EFFACEMENT RESEAU ELECTRIQUE

Suite à la réunion de la commission environnement, une demande pour la suppression de 2 poteaux sous la chânaie a été faite auprès des services concernés de la DDE. M. Serge Brunet, après sa visite, a envoyé un devis de 5300 F TTC.

Les conseillers souhaitent une facture plus détaillée et délibéreront à nouveau lors du vote du budget 1998.

BIBLIOTHEQUE

Les travaux ont avancé pendant les vacances, les menuiseries intérieures et extérieures sont posées, l'électricité et chauffage sont à prévoir très vite ainsi que la pose du carrelage. La peinture sera exécutée par M. Lardeux (voir prix pour pose de papier de verre)

Pour toucher la subvention du conseil général, le choix des meubles doit se faire très vite, une commission est constituée, Mmes Colas - Cochin - Touchet et Mr Boisseau, et se réunira mercredi 8 octobre à 11 H.

D'autre part, un emprunt de 60 000 F sera contracté auprès de la banque proposant le meilleur taux d'intérêt, négocier les frais de dossier et peut-être demander aide auprès du Crédit Mutuel.

MANOIR

A la suite de notre demande de permis de construire, nous sommes passés devant les commissions accessibilité et sécurité, les avis ont été favorables à condition de faire les travaux pour la sécurité incendie, prévoir en plus détection au rez-de-chaussée, dans la cuisine.

Des devis seront demandés aux installateurs du Carré aux Ursulines de Château Gontier et à M. Julien de La Guerche de Bretagne.

Des possibilités de subvention sont à étudier, mais le Comité du Tourisme, avec la visite de M. Beauvais, conseille de préparer un dossier global avec l'aménagement paysager du bourg dans un projet novateur. Les thèmes choisis pourraient être : l'arbre et la haie, des collections de fleurs ou d'arbustes ... Cette question sera soumise au CAUE à la réunion du **23 octobre** prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Maisons fleuries : remise des diplômes et des cadeaux lors des vœux
- Commémoration du 11 novembre : prévue avec Mrs Salmon et Lesourd pour le:
→ **dimanche 16 novembre**
- Classes 7 : demande de gratuité pour la location de la salle refusée, le prix étant déjà très bas.
- Délégués pour la communauté de communes de St Aignan-Renazé
titulaires : E.DOINEAU suppléants : P.BOISSEAU
C.SERVEAU J.ROSSIGNOL
- Mairie : faire peindre la façade et l'intérieur par M. Lardeux
- Demande de M. Gérard : pour l'aménagement de son fossé, le conseil municipal décide de ne pas revenir sur sa décision du précédent conseil.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 1997

VOIRIE

Afin d'obtenir une subvention de 25% en Dotation Globale d'Equipement, la commission voirie communale a demandé un devis à la DDE.

Pour la réfection du chemin des Gallières et le parking de la salle socio-culturelle, ce devis s'élève à 85 200.00 F et ces travaux ont donc été inscrits au programme de l'année 1998.
D'autre part, 11 000 F de "point à temps" ont été réalisés.

SUBVENTION CLASSES DE NEIGE

Des demandes ont été formulées par les communes de Congrier et d'Eancé pour des enfants domiciliés sur La Rouaudière et scolarisés dans les écoles de leur commune.

Le centre de gestion consulté sur cette question, a répondu que ces subventions sont ponctuelles, non obligatoires, et non applicables pour toute classe de découverte.

La commune a voté une subvention pour la classe de neige pour les enfants scolarisés à l'école de La Rouaudière et verse cette subvention, proportionnelle au nombre d'enfants, à l'association des parents d'élèves. Il est donc arrivé que des enfants scolarisés depuis toujours dans notre commune et demeurant dans une autre bénéficient de cette aide.

Considérant tous ces points, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de privilégier l'école de la commune en subventionnant le voyage de la classe de neige tous les quatre ans.

VOEUX

La date d'échange des voeux est fixée au dimanche 11 janvier à 10H30 à la salle. Toute la population est invitée, la remise des prix pour le concours des maisons fleuries se fera à cette occasion et un diaporama illustrera la saison 97.

M. Lardeux recevra sa médaille communale, départementale et régionale.

LOGEMENT

M. Boisseau informe le conseil municipal sur la fréquentation de l'école et propose de s'interroger sur le devenir de l'établissement. Actuellement 32 élèves sont inscrits mais il faut prévoir l'effectif futur : peut-être envisager d'aller chercher les enfants plus près de leur habitation ? proposer une garderie ? Autant de services pour les familles qu'il faut peut-être organiser.

Pour avoir davantage d'enfants, il faut aussi penser à accueillir de nouvelles familles, donc prévoir de nouveaux logements.

Une demande sera faite auprès de Madame le Préfet pour la construction d'un nouveau logement sur la dernière parcelle du lotissement communal.

QUESTIONS DIVERSES

- indemnité des receveurs
- virements de crédits au budget
- logement de M. Robert : location de 6 mois supplémentaires

Le mot des Responsables des commissions inter-communales

 **Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable
du Craonnais (S.I.A.E.P.)**

ASSURANCE - FUITE

La Compagnie Générale des Eaux propose à l'ensemble de ses abonnés, la possibilité de souscrire une assurance auprès de AXA/UAP qui prendrait en charge les surconsommations d'eau consécutives à des fuites d'eau accidentelles, exceptionnelles et difficilement décelables après compteur dont le diamètre est inférieur ou égal à 30 mm.

Pour une cotisation annuelle de 40 F, l'UAP prend à sa charge le montant des factures d'eau dû par les abonnés assurés et présentées pendant la période de validité du contrat groupe UAP n° 37 503 67 994 165, sous déduction d'une franchise égale à deux fois sa consommation annuelle moyenne des trois dernières années précédant la date du relevé faisant apparaître la surconsommation.

Exemple : Comment ça marche ? Vous recevez une facture anormalement élevée et vous avez souscrit un Contrat Assurance Fuite pour 40 francs par an.

Vous contactez votre agence locale et signalez le dépassement de facture.

En cas de fuite accidentelle difficilement détectable, le montant de la facture correspondant au volume enregistré au delà de 2 fois votre consommation annuelle habituelle, sera pris en charge par l'assureur.

Un exemple : Depuis de nombreuses années Mme MARTIN consomme en moyenne 100 m³ d'eau/an.

La facture qu'elle vient de recevoir fait ressortir une consommation anormale de 500 m³. Bénéficiaire du Contrat Assurance Fuite, elle prend contact avec son agence qui constate sur place une fuite difficilement détectable dans le jardin. L'assurance prend en charge le dépassement de facturation, franchise déduite, soit l'équivalent de 300 m³ (500 m³ - 2 fois 100 m³).

COMMENT SOUSCRIRE UN CONTRAT ASSURANCE FUITE ?



Vos interlocuteurs : La Compagnie Générale des Eaux - Bureau de Renazé

2 rue des Pomelins 53800 RENAZE ☎ 02 43 06 41 29

du lundi au vendredi 13 h 30 - 14 h 30

Astreinte 24 h/24 : appeler le 43 06 41 29



Toutefois, les abonnés qui ne prendraient pas l'assurance continueraient à bénéficier du rabais syndical actuel. Maintien du rabais au delà de 500 m³ de fuite pour les abonnés sans possibilité de cumuler les rabais.

P. BOISSEAU

District Urbain St Aignan sur Roë/Renazé

Le conseil districale s'est réuni six fois en 1997 et les commissions se sont également retrouvés pour préparer les différents sujets à l'ordre du jour.

Sur le plan économique, des extensions ont été réalisées:

- atelier *SELHA* et bureaux *ACE* à Renazé pour environ 2 749 500 F
- atelier *AGRI 4* à St Erblon pour environ 694 600 F
- achat de la parcelle de M. Courcier pour l'extension de la zone artisanale de Renazé
- atelier *FABELOR* à Renazé pour environ 2 500 000 F

Dans les cas d'agrandissement des ateliers, les opérations sont blanches pour le district puisque des crédits baux sont mis en place vis à vis des locataires.

L'atelier de Congrier a fait l'objet d'une demande de l'entreprise *NEVEU*, cette location prendra effet au 1er janvier 1998.

D'autre part une parcelle de terrain sur la zone artisanale de la Forge à Renazé a été cédée par le district à la *CUMA*.

Plusieurs communes du district ne possèdent pas de salle communale et ont demandé l'achat de tentes pour pallier à ce manque. Ces tentes pourraient également servir pour toutes les communes qui le désirent.

Il a donc été acheté :
4 tentes Trigano de 60 M2 chacune et un parquet correspondant.

Sur le plan social et éducatif, il a été accordé aux deux crèches parentales du secteur districale une subvention annuelle de 6000 F. Il s'agit de la *Marelle* à Congrier et des *Petits Lutins* à La Roë.

Des subventions ont été accordées au Collège de Renazé pour des voyages scolaires :

- 10 000 F pour un voyage en GB

- 10 600 F pour stages plein-air
Un congélateur a été offert aux "*Restos du Coeur*".

Sur le plan culturel, une convention a de nouveau été prise pour 11 séances de *spectacles en chemins* données aux enfants des écoles maternelles et primaires du district (coût : 87 000 F) ainsi qu'avec "*les Nuits de la Mayenne*" pour un spectacle au Château de la Chevronnais à Congrier (coût : 16 000 F).

Les débats les plus importants ont concerné la mise en place de la *Communauté de communes St Aignan - Renazé*. Celle-ci a été créée le 1er janvier 1998 et regroupe toutes les communes qui appartenaient précédemment au district pour davantage de solidarité vis à vis des petites communes et pour la prise en charge de nouvelles compétences.

Pays de Craon :

Centre Administratif Intercommunal du Pays de Craon

7, Place de la Mairie

B.P. 7153400 CRAON TEL : 02 43 09 61 61 FAX : 02 43 09 61 69

Réunion du 27/03/97

- projet de construction d'un atelier-relais sur la zone d'activité de Cossé le Vivien
- Les anciennes emprises SNCF ont été acquises par le Conseil Général. La destination précise de ces voies est à définir ainsi que la gestion de l'entretien. L'objectif est de créer un sentier de randonnée pluridisciplinaire.
- contributions des communes aux dépenses du syndicat, pour La Rouaudière, en 1997, la contribution s'élève à 42 974.31 F.

Réunion du 09/07/97

- giratoire de Renazé (vers Pouancé) : coût 2 810 000 F HT
participation de Renazé 845 500 F HT

- ordures ménagères :

L'objectif étant que chaque habitant bénéficie d'une déchetterie dans un rayon de 7 kms autour de son domicile, il est prévu l'aménagement et des ouvertures au public des déchetteries de Craon, Cossé, Renazé, St Aignan et Cuillé.

Depuis 20 ans, la collecte et le traitement des ordures ménagères sont gérés par le Pays de Craon. Le site de Livré la Touche fera l'objet d'une étude afin de préciser si son utilisation sera possible et à quelles conditions (voir problème d'étanchéité).

- accueil du Salon départemental du tourisme à la Rincerie les 28 et 29 mars 1998.

Syndicat de Bassin de l'Oudon :

Réunion du 01/04/97 :

- Approbation du compte administratif 1996 et vote du budget primitif 97.
- Financement des programmes des travaux 1997, pour entretien des ruisseaux et des ouvrages hydrauliques.

Réunion du 18/12/97 :

- Prévoir une étude générale des besoins en vue du recensement des zones nécessitant une protection contre les inondations, et pour la régulation des crues.
 - Bilan des travaux en cours de la zone 4. L'entreprise CHAZE ayant du retard, le curage des ruisseaux est arrêté et reporté après la moisson 1998. malgré
- Le pont de la Chevaudais sous la CR, a été remplacé par quatre buses ciment de diamètre 2 000 x 2.36 pour un coût T.T.C. de 61 000 F.

C.SERVEAU

Programme Entretien 1997

Avancement des travaux

Entretien de ruisseaux

COMMUNE	LONGUEUR A REALISER	LONGUEUR REALISEE	RESTE A REALISER	MONTANT TTC TRAVAUX REALISES	MONTANT TTC TRAVAUX RESTANT A REALISER	TOTAL
ST AIGNAN S/ ROE	9 130 ml	7 830 ml	1 300 ml	160 530,66 F.	26 652,60 F.	187 183,26 F.
LA ROUAUDIERE	6 000 ml	2 200 ml	3 800 ml	45 104,40 F.	77 907,60 F.	123 012,00 F.
CONGRIER	2 450 ml	2 450 ml	0	50 229,90 F.		50 229,90 F.
BOUCHAMPS-LES-CRAON	1 700 ml	1 700 ml	0	34 853,40 F.		34 853,40 F.
ST MARTIN-DU-LIMET	1 250 ml	1 250 ml	0	25 627,50 F.		25 627,50 F.
LA BOISSIERE	1 000 ml	1 000 ml	0	20 502,00 F.		20 502,00 F.
LA SELLE-CRAONNAISE	2 950 ml	1 950 ml	1 000 ml	39 978,90 F.	20 502,00 F.	60 480,90 F.
TOTAL	24 480 ml	18 380 ml	6 100 ml	376 826,76 F.	126 062,20 F.	501 888,96 F.

Permanences

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél-Fax : 02 43 06 54 67

LUNDI DE 9 H à 12 H

MARDI DE 14 H à 18 H

JEUDI DE 14 H à 18 H

VENDREDI DE 9 H à 12 H

Le mercredi de 14 H à 18 H, la Mairie est fermée au public mais Mme MAUGENDRE est là et en cas d'urgence, vous pouvez toujours téléphoner. "Pour vous procurer carte grise, carte d'identité, passeport ... n'hésitez pas à téléphoner à la Mairie pour connaître les pièces à fournir.

Madame le Maire et Messieurs les Adjointes se tiennent à

la disposition du public sur rendez-vous à la Mairie :

Mme E.DOINEAU / 02 43 06 92 93 Bureau : 02 43 06 54 61

Mr C. SERVEAU / 02 43 06 52 85

Mr P. BOISSEAU / 02 43 06 68 63

ASSISTANTE SOCIALE :

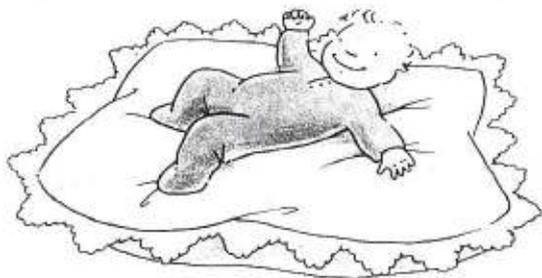
Melle DALMAS Anne intervient sur votre commune, rattachée au Centre Médico-social de Craon, elle assure des permanences

A St Aignan/Roë : Service Social 6 rue des Lavandières

Mercredi de 9 heures 30 à 12 heures.

Elle peut aussi recevoir à son bureau ou se rendre à domicile à la demande des familles qui lui font appel.

ETAT CIVIL



Naissances

BREHIER CHARLOTTE
RACINEUX ROZENN
LEGEARD CYRIL

28 MAI 1997
25 JUIN 1997
2 JUILLET 1997

Décès

DOINEAU Edouard	17 mars 1997
RENE Yvonne	2 avril 1997
RACINEUX Claude	25 juin 1997

Repas des Anciens :

Le 18.11.1997, les anciens de la commune se sont retrouvés au "Relais d'Anjou"



Toute personne ne pouvant se déplacer, peut se faire livrer le repas à domicile (moyennant 10 F pour le service).

DEPART DE Jean-Pierre et Marie-Madeleine GUILLON

Marie-Madeleine GUILLON ET Jean-Pierre GUILLON se sont installés au "Relais d'Anjou" Bar-Tabac-Journaux-Café-Restaurant, le 01 Mars 1979 et ont quittés notre commune pour le département des Deux Sèvres en Septembre 1997. Très actifs tous les deux, ils ont su partager avec tous les Roaldériens leur don de l'accueil et de la convivialité.

Bonne chance à tous les deux ainsi qu'à Marie-Pierre dans leur nouvelle vie.

Ils ont passé le relais à Chantal et Gérard MERIL qui arrivent de Janzé avec leurs trois enfants, Guillaume, Manuella et Romain. Bienvenue à tous les cinq !



DECORATION A Monsieur Alain LARDEUX

A l'occasion des voeux, Mme E. DOINEAU et M. André BASLE, conseiller général et régional, ont remis à M. Alain LARDEUX, la médaille d'argent régionale, départementale et communale pour avoir exercé depuis 20 ans son travail d'agent d'entretien à la Rouaudière.



INFOS MAIRIE - INFOS MAIRIE - INFOS



Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) :

Les locations du presbytère ont rapporté 25 392 F en 1997.

Le budget a été voté le 30 avril 1997 :

	C.A. 1996		BUDGET 1997	
	Fonct.	Invest.	Fonct.	Invest.
Recettes	54 974,89	12 010,33	62 900	38 757,76
Dépenses	12 129,21	3 252,57	62 900	38 757,76
Excédent	42 845,68	8 757,76		

Des travaux de rénovation dans la cage d'escalier du presbytère seront programmés.



La Poste :



Courrier départ tous les jours :

du lundi au vendredi 16 h 45

le samedi 11 h

Ouverture du Bureau de Saint Aignan sur Roë

du lundi au vendredi matin de 9 h 00 à 12 h 00

après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Pour toutes opérations postales : renseignements auprès de

M Pierre GELINEAU ☎ 02 43 06 50 97



Pour tout problème d'ordre juridique, vous pouvez consulter gratuitement

M. LECONTE Jacques

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CHATEAU GONTIER

Mairie de St Aignan sur Roë 4^{ème} mardi du mois à 16 H (sauf décembre)

Mairie de Craon 4^{ème} jeudi du mois de 10 H à 12 H (sauf décembre)

INFOS MAIRIE - INFOS MAIRIE- INFOS



Ordures ménagères



◆ Pour la collecte et le traitement des ordures, la commune a payé directement au "Pays de Craon" 1 544 F par mois. Cette compétence sera reprise par la Communauté de communes, il est envisagé de mettre en place une redevance.

Le ramassage des ordures s'effectue

pour le bourg : tous les 8 jours

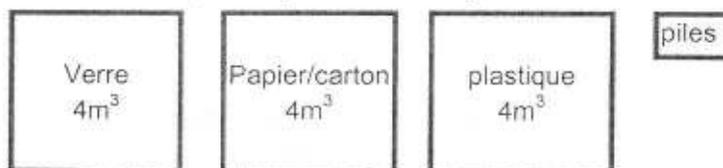
pour la campagne : tous les quinze jours le jeudi, 2 circuits alternés dont un passant par la Janvrie.

◆ En attendant l'Eco-parc avec 3 tris sélectifs, deux conteneurs à verre sont à votre disposition dans le bourg

-> sous la Chênaie

-> sur la route de Senonnes

Schéma de principe d'un Eco-parc



Les écos-parcs sont des mini-déchetteries.

Ce sont des points d'apport volontaires d'emballages triés préalablement par les ménages. Il est constitué de 3 conteneurs de 4 M3 minimum qui sont accessibles 24 H/24 H :

- conteneur verre

- conteneur papier/carton

- conteneur plastique ou un conteneur plastique/acier - alu-briques alimentaires.

A ces trois conteneurs peut être rajouté un petit conteneur récupérateur de piles bouton.

◆ Une benne à ferraille sera mise en place sous la Chênaie :

les 13-14-15 février 1998 - les 11-12-13 septembre 1998

la benne ramassera ensuite tout le dépôt.

◆ Pendant ces périodes, vous pouvez vous débarrasser de carcasses automobiles ou agricoles en téléphonant à la Mairie, le collecteur passera ensuite directement chez vous.

Tarifs

Location de la salle socio-culturelle et du manoir :

	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	CUISINE
BANQUET - MARIAGE	536 F	273 F	273 F
VIN D'HONNEUR REUNION	241 F	108 F	75 F
BAL PUBLIC	1 355 F		
CONCOURS DE CARTES Pour Associations locales	Uniquement chauffage, mais salle laissée propre et une fois par année civile		
MANOIR	CUISINE ET GRANDE SALLE 579 F	GRANDE SALLE SEULE 283 F	

Quelques précisions :

- Prix de location du couvert (salle ou manoir) 2.50 F
- lorsque les utilisateurs louent la salle deux jours à suivre, le deuxième jour ne sera compté qu'à demi-tarif (pas de nettoyage)
- les tarifs de location de la salle et du Manoir seront majorés de 30 % lorsque les utilisateurs sont domiciliés hors commune.
- une somme de 100 F est demandée aux personnes qui annuleraient leur réservation sans raison valable
- d'accorder à chaque société locale une location gratuite une fois par année civile, lors d'une manifestation à but lucratif
- la participation au chauffage est comptée d'office du 1er novembre au 30 avril (sauf quand les fusibles seront enlevés) : 160 F pour la grande salle et 80 F pour la petite salle.

Vous construisez
Vous aménagez
Vous transformez

La Loi vous fait obligation de respecter les démarches suivantes avant la mise en oeuvre de vos travaux

PERMIS DE CONSTRUIRE (Art. L 421-1 du Code de l'Urbanisme)

Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à USAGE D'HABITATION ou NON, MEME NE COMPORTANT PAS DE FONDATIONS, doit au préalable obtenir un permis de construire.

⇒ Toutes constructions sur un terrain non bâti

⇒ Toutes constructions sur un terrain bâti

- Constructions de PLUS de 20m² (1)
- Vérandas de PLUS de 20 m² (2)
- Locaux divers enterrés
- Création d'un ou plusieurs niveaux supplémentaires de PLUS de 20 m² (2)
- Modification de l'aspect extérieur ou du volume d'un bâtiment existant
- Changement de destinations de locaux existants (logements, bureaux, bâtiments agricoles, combles et sous-sols non aménageables, locaux industriels, commerce et artisanat, etc).
- Travaux sur immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ou DECLARATION DE CLOTURE (Art.L 422-2 et R 422-2 du Code de l'Urbanisme).

Les travaux ci-après, exemptés de permis de construire, doivent toutefois faire l'objet d'une déclaration.

- Modification de l'aspect extérieur d'une construction (façade, couverture, ravalement),
- Construction créant une surface de moins de 20 m² (2) ou serre de moins de 4 m de hauteur et moins de 2000 m² de surface, sur un terrain bâti,
- Clôture,
- Construction ne créant pas de surface de plancher,
- Piscine non couverte.

Avant l'établissement de votre projet, n'hésitez pas:

- à vous renseigner auprès de la Mairie,
- à consulter le Plan d'Occupation des Sols de votre commune.

INFOS MAIRIE - INFOS MAIRIE- INFOS

Que votre projet soit soumis à permis de construire ou déclaration de travaux exemptés de permis de construire, n'omettez pas d'y joindre :

- Les plans nécessaires à sa localisation, situation par rapport au bourg,
- Le plan de masse précisant l'orientation, les limites de propriété cotées, la localisation schématique des équipements (eau potable, électricité, etc...).
- Les plans nécessaires à sa compréhension, et éventuellement l'état initial si le projet concerne une extension, une surélévation, ou un changement d'affectation d'un bâtiment existant.
- De plus, des pièces complémentaires permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement sont jointes aux demandes de permis de construire depuis le 1er Juillet 1994.
Il s'agit de :
 - 2 photos minimum
 - vues en coupe du projet et du terrain naturel
 - 1 document graphique d'insertion
 - 1 notice décrivant le projet d'environnement et les mesures prises pour assurer l'insertion.
- Enfin depuis le 11 Juillet 1995, les pièces complémentaires relatives à l'accessibilité et à la Sécurité (notice, plans, attestation, etc...) dans les établissements recevant du public (E.R.P.) sont nécessaires.

Toute demande doit être déposée à la Mairie du lieu de construction en 4 exemplaires.

Le délai d'instruction commence à partir de la date du dépôt en mairie sous réserve que le dossier soit complet.

(1) Surface hors d'oeuvre nette (déduction faite de la surface des combles et sous sol non aménageables notamment).

(2) Surface hors oeuvre brute (somme des surfaces de plancher de chaque niveau y compris combles, sous-sol, balcons).

Pour tous renseignements, s'adresser :

- *en Mairie*
- ou • *à la Direction Départementale de l'Équipement - Subdivision de Craon*
74 ter, Allée des Sports
53400 CRAON
tél : 02.43.09.11.35

Le Foyer des jeunes

Les membres du Foyer des jeunes
vous souhaitent
une Bonne et Heureuse Année.

PRESIDENTE : Sylvie DUPONT
VICE-PRESIDENTE : Alexandre COCHIN
TRESORIER : Laurent ROSSIGNOL
TRESORIER-ADJOINT : Thierry DUPONT
SECRETAIRE : Christelle SEJOURNE
SECRETAIRE-ADJOINT : Damien SERVEAU

Les membres sont surtout des jeunes des
communes environnantes.

LES SOIREEES ORGANISEES :

Le 18 Octobre, le Foyer des jeunes a organisé
une soirée disco. Ce fût l'occasion de réunir
230 jeunes des Foyers environnants (du Sud-
Mayenne) et de fêter les 18 et 20 ans des
membres du foyer. Une ambiance
sympathique a régné toute la soirée.

NOTRE BUT ET NOS ATTENTES :

☞ Accueillir tous les jeunes de 15 ans et
plus intéressés par le Foyer (s'adresser au
membre du bureau)

☞ Réorganiser une soirée disco (septembre
ou octobre)



S. DUPONT

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes vous
présente ses Meilleurs
Voeux pour l'année 1998.

A l'occasion de la soirée grillade, qui a
eu lieu le samedi 30 août, seulement 140
personnes se sont retrouvées.
Nous tenons tout de même à remercier les
bénévoles qui ont aidé à l'occasion de cette
soirée.

Pour l'année 1998, des fêtes sont prévues :
* Soirée pot-au-feu (probablement en *Avril*)
* Fête communale suivie d'une *soirée
grillade le 22 août*

CONSTITUTION DU NOUVEAU

BUREAU :

Président : Mr DUPONT. Daniel

Vice-Présidente : Mr COLAS Hervé

Mr VILLEFEU Guy

Trésorier : Mr CHENAUT Denis

Trésorier Adjoint : Mr LOUET Patrice

Secrétaire : Mr CHEVILLARD

Philippe

Secrétaire Adjoint : Mme CHEVILLARD

Rachel

Le Comité des Fêtes compte sur votre
présence lors de ses manifestations

Pétanque : D. DUPONT
hobby-sport en tête



Le concours de pétanque organisé
samedi a créé une bonne ambiance à
l'ombre de la chênaie.

Vainqueurs concours A : Alain
Janneau, Hobby-Sport ; Michel père
Janneau, Renazé.

Vainqueurs concours B : Lambert-

Lambert, Craon.

Vainqueurs concours C : Duclos F
Dréano J.M., La Rouaudière.

1ère équipe communale : F. Duclos
; J.M. Dréano.

1ère féminine : Elisabeth Doineau.

Association Sportive Roaldérienne

Animation pendant l'année 1997

08 Mars 1997 : Choucroute de l'A.S.R. Bonne participation avec 207 personnes

23 Mai 1997 : Assemblée Générale de l'A.S.R. et réélection du Bureau

17 septembre 1998 : Remise de maillots offerts par Mme GUILLON Marie-Madeleine, le Relais d'Anjou, lors de son départ de notre commune, que nous remercions très sincèrement. Nous lui souhaitons bonne chance pour sa nouvelle profession.

19-20-21 décembre 1997 : Concours de belote à la dinde ou au saumon frais.

Le Bureau remercie la commune pour la subvention qui nous est allouée ainsi que pour l'entretien effectué par l'agent communal.

Le Bureau tient à remercier tout particulièrement toutes les personnes qui nous aident bénévolement lors des manifestations organisées par le Club.

Maintenant, parlons FOOTBALL

☞ 1 équipe Seniors Juniors
de 17 joueurs + 2 de moins de 17 ans

☞ 1 équipe de moins de 17 ans avec
St AIGNAN-- LA ROUAUDIÈRE

Le président ainsi que les dirigeants déplorent que si peu de roaldériens participent aux diverses manifestations organisées dans le

but de faire vivre le Club et de permettre aux jeunes joueurs de pouvoir persévérer.

En effet, les charges qui incombent à la vie du Club sont de plus en plus élevées et il est obligatoire de les verser à la Ligue.

Le Bureau s'efforce au maximum de mener à bien cette tâche de plus en plus difficile mais nous espérons et nous en sommes persuadés que vous serez plus nombreux lors de nos prochaines fêtes et notamment à la Choucroute qui est prévue le samedi 28 février 1998 ainsi que le 6 juin prochain pour fêter les 20 ans du Club.

Dates à retenir AGENDA 1998

28 Février 1998 : Soirée Choucroute : Réservez cette date. Le Bureau espère votre présence. Une ambiance chaleureuse y règne tout au long de cette soirée !!

06 juin 1998 : Les 20 ans du Club.
Venez nombreux fêter cet Anniversaire en notre compagnie.

18-19-20 décembre 1998 : Concours de belote.

L'A.S.R. vous présente à tous ses Meilleurs Voeux pour l'année 1998.

Le président JC BUCQUET



Ecole Publique

Ecole Publique ☎ 02 43 06 57 55

COMPOSITION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

- Mme CHENAUT Sylvie : classe enfantine (maternelle et cours préparatoire)
- Mr BOISSEAU Patrice : cours élémentaires et cours moyens
- Aide-maternelle C.E.S.: Mme GRUEL Brigitte

A la rentrée 1997/98, l'effectif total de l'école atteignait 32 élèves dont 17 en classe enfantine.

RECONDUCTION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

- * Les séances de piscine à Craon au cours du premier trimestre.
- * La classe de voile à la Rincerie programmée au troisième trimestre.
- * Spectacles culturels organisés par la F.A.L. de Laval financés par la Communauté de Communes.
- * U.S.E.P. Activités sportives le mercredi après-midi avec rencontres inter-écoles (sports collectifs et individuels).

POINTS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE

- ✓ Visites du musée d'art naïf du vieux château, du musée des Sciences et du jardin de la Perrine à Laval.
- ✓ Sortie "orientation" au bois de l'Huisserie.
- ✓ Correspondance scolaire avec l'école de Cossé le Vivien.
- ✓ L'Arbre de Noël du 12 décembre dernier a reçu un franc succès : chants, danses et saynètes étaient au programme.
- ✓ Visite de la forge de M. POINTEAU.



Les enfants de l'école publique de La Rouaudière, accompagnés de leur instituteur, ont visité l'ancienne forge de leur village où Monsieur Pointeau, propriétaire des lieux, les attendait pour répondre à leur nombreuses questions. C'est avec émotion que M. Pointeau a fait revivre devant les enfants des gestes ancestraux que son père lui avait appris.

PROJETS POUR L'ANNEE 1997/98 :

- Classe de neige au Centre du Brudou à Pont du Fossé (Hautes-Alpes).
- Opération Prévention- Maif "Un enfant ... ur lumière".
- Ouverture de la B.C.D.
- Sortie pédagogique au château de Plessis Bourré près d'Angers.

Le Directeur
P. BOISSEAU

REMISE DES DICTIONNAIRES AUX FUTURS COLLEGIENS *(Elèves du CM2 scolarisés à l'école de la Rouaudière)*

BOWDIDGE Peter
CHESNEL Sandra
GRUEL Anthony

LOUAISIL Sabrina
PITON Charlène
ROSSIGNOL Benoît



Transport scolaire

Nombre d'élèves transportés : 20

Le transport est assuré par les **Transports BENATRE DE BALLOTS**.

Il est pris en charge en grande partie par le Conseil Général : tous les enfants dont les lieux de résidence sont à moins de 2 kms sont pris en charge par la commune.

Le transport scolaire coûte 177.42 F/jour:
- 40.82 F à la charge de la commune
- 136.60 F à la charge du département.

Cantine scolaire

Les tickets doivent être achetés **à la mairie avant les repas** :

- 14.50 F pour les enfants
- 23.00 F pour les enseignants et stagiaires.

En cas d'absence des enfants, prévenir Mme SABIN avant 9h30 au 02 43 06 60 49

Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique

Président : Loïc BECCAN

Secrétaire : Nathalie COLAS

Trésorière : Claudine MORICEAU

Le prochain Méchoui aura lieu le samedi 27 juin 1998 !

Amicale des Combattants

L'Amicale compte actuellement 19 adhérents dont 7 combattants 1939/1945 et 12 adhérents A.F.N. plus 5 veuves qui adhèrent à l'Amicale.

Le Bureau est composé comme suit :

Président d'honneur : Prosper RENE

Président : Marcel SALMON

Vice-Président : Paul BODINIER

Trésorier : Constant LESOURD

Secrétaire : Marcel DELANOE

L'Amicale organise avec la Municipalité la Commémoration du 8 mai et du 11 Novembre.

Le club des Bons Amis

L'Année 1997 vient de s'écouler, au Club des Bons Amis nous pouvons y trouver beaucoup d'activités :

Janvier : l'Assemblée Générale du club, avec le mot du Maire.

24 Février : Projection de diapositives commentées par Mr GOISBEAUT de Laval sur la RUSSIE d'hier et d'aujourd'hui.

6 Mars : concours de belote.

21 Mars : Inter-club à Fontaine-Couverte.

29 Mai : La Rouaudière accueille un après-midi tous les deux mois le club de Senonnes et de St Erblon

12 Juin : Inter-club à St Saturnin du Limet 134 personnes.

18 Juin : Fête de l'amitié à St Berthevin au parc des Loges.

26 Août : Voyage vers le grand large "CONCARNEAU"

SYNDICAT D'INITIATIVE DU CANTON DE SAINT AIGNAN/ROË

JOURNEE «CARTES POSTALES» du 2 mars 1997 à CONGRIER

DEUX MILLE PERSONNES AU RENDEZ-VOUS !!!

Cette manifestation a connu un réel succès auprès des visiteurs et des exposants et a permis de faire découvrir au public ainsi qu'aux habitants de chaque commune du canton des artistes souvent inconnus.

L'exposition comprenait :

- **Présentation des 12 communes du canton** par des cartes postales anciennes.
- **Les Syndicats d'Initiative de la micro-région** (Pouancé, Châteaubriant, La Guerche, Pays de Craon)
- **Les atouts culturels du canton :**
 - Musée de l'ardoise de Renazé
 - Abbaye de la Roë
 - Moulin des Gués de Fontaine-Couverte
 - Elevage des Douves de la Roë
- **Artistes locaux :** sculpteurs, peintres, maquettistes, décorateurs...
- **Club d'aéromodélisme**



CONCOURS DES FERMES FLEURIES

27 candidats se sont inscrits dans leur mairie respective au concours cantonal des fermes fleuries 1997.

Les participants :

SAINTE SATURNIN
Melle MARSOLLIER
M MADIOT

RENAZE
M GUIOULLIER
M PAILLARD

SAINTE ERBLON
M MARSOU
M GOHIER

CONGRIER
M POURIAS
Mme DELAUNAY
Mme JUGE
Mme CHAUVIN

LA ROAUDIERE
M SERVEAU
M COLAS

SAINTE AIGNAN/ROË
M ROBERT

BRAINS/MARCHES
Mme CERTENAIS M.
Mme CERTENAIS
M ROUSSEAU
M BOUVAIS

LA ROË
M VALAIS
M MADIOT

FONTAINE-COUVORTE
M BOUVIER
M GESLIN
M BOISSEAU
M CERTENAIS
M HOCDE
M MORIN

BALLOTS
M GUILLET
M AUBRY

Le jury composé de E.DOINEAU, G.GENDRY, F.JEUDY, s'est réuni le 17 juillet 1997. Les 5 meilleurs candidats sont : M et Mme JUGE, M et Mme POURIAS, M et Mme DELAUNAY, M et Mme CHAUVIN de Congrier, M et Mme CERTENAIS de Brains sur les Marches.

**Les lauréats ainsi que tous les participants recevront leur prix
le 5 décembre 1997 à la Rincerie à 20H.**

La soirée sera animée par M Denis MAILLET de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne.



CALENDRIERS DES FETES



JANVIER

Dimanche 11 : Voeux du Maire

FEVRIER

Samedi 28 : Choucroute
A.S.R.

AVRIL

Samedi 4 : Pot au feu
Comité des Fêtes
: Inauguration bibliothèque

JUIN

Samedi 6 : 20 ans du Club FOOT
Samedi 27 : Méchoui

AOUT

Comité des fêtes

NOVEMBRE

Repas des Anciens

DECEMBRE

Vendredi 11 : Arbre de Noël de l'Ecole
Samedi 18 Vendredi 19
Dimanche 20 : Concours de belote A.S.R.

*Le 15 novembre au Relais d'Anjou
52 personnes se sont retrouvées*



pour fêter les classes 7.

Jérôme PERROCHE, Marie-Pierre GUILLON,
Alexandre COCHIN, Dolores JAMET, Thierry
LESOURD, Blandine COQUELIN,
Georges MIGNOT, Régine MADIOT, Rachèle
CHEVILLARD, Bertrand GERARD, Patrick
MADIOT, Marie-Madeleine BOUIN, Bernard
SABIN, Louis ROBERT, Norbert GRIMAUULT,
Brigitte GRUEL, Roland SEJOURNE, Maryvonne
SEJOURNE, Daniel BARON, Albert
CHEVILLARD, Florence LEGEARD et Cyril,
Marie-Josèphe LOUET, Marcel GRIMAUULT,
Emilienne COCHIN, Gisèle PERROCHE,
Auguste BLANCHARD, Mr BRUNEAU,
Sophie VILLEFEU, Aurélie LOUAISIL,
Anne-Sophie COLAS, Edouard BARON,
Augustine GASTINEAU, Nadine ROBERT,
Kevin COLAS, Jérôme SABIN,
Nathalie BODIN, Emmanuelle JULIOT.

